Image not found or type unknown

Vie Privée et Familiale

Par **traore fatim aurelia**, le **15/08/2018** à **20:20**

merci beaucoup pour votre article . MOI je suis majeur et j'ai mon père qui vit en France sous un statut de réfugié on a fait une demande de visas par regroupement familial il a été refusé car j'ai dépassé mes 18 ans .maintenant si je rentre en France avec un visa touristique pourrai je resté en France après l'expiration du visa en justifiant que c'est mon père qui s'occupe de moi et j'ai pas de famille dans mon pays d'origine?

Par **Visiteur**, le **15/08/2018** à **20:27**

Dire BONJOUR...est une bonne habitude de ce site.
Vous partez sur une piste qui vous mènera à de nombreux soucis avc l'administration, caf ln vous opposera les mêmes objections et vous vous retrouerez avec un oqtf.

Par **traore fatim aurelia**, le **16/08/2018** à **13:37**

Désolé bonjour à vous merci beaucoup pour votre réponse

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés